



Canoë Loisirs Ski Bourg
Fiche assurance FFS
Saison 2025/2026

N° adhérent

22/10/2025

Nom :	Prénom :		
Date de naissance :	<input type="checkbox"/> Masculin	<input type="checkbox"/> Féminin	

Prendre sa licence au CLSB

Permet de bénéficier d'une réduction sur chaque sortie.

Aller sur le site de la FFS ou taper directement dans la barre du navigateur : <https://monespace.ffi.fr>

Licence Carte Neige FFS			
		Pass Découverte (valable 48 heures)	6,00 €
LOISIR JEUNE		RC	47,90 €
		PRIMO	64,40 €
		MEDIUM	76,00 €
		OPTIMUM	96,40 €
LOISIR ADULTE		RC	53,30 €
		PRIMO	69,80 €
		MEDIUM	81,40 €
		OPTIMUM	101,80 €
LOISIR FAMILLE (JOINDRE ANNEXE FICHE FAMILIALE)		RC	165,20 €
		PRIMO	232,20 €
		MEDIUM	262,20 €
		OPTIMUM	332,20 €

Le principe :
La responsabilité civile (RC) est obligatoire avec la licence carte neige. Elle peut être prise seule sans autre assurance. Pour les autres assurances, trois niveaux de protection individuelle accident (IA) PRIMO, MEDIUM et OPTIMUM.
Classement du type de licence en fonction de votre âge et du nombre de personnes dans la famille (jeune – adulte et famille).
Pour être classé jeune, il faut avoir moins de 14 ans (né en 2011 et après).
Les adultes sont nés en 2010 et avant.
Pour la licence famille, il est obligatoire de prendre pour tous le même niveau de protection.

Pour les mineurs, questionnaire santé **OBLIGATOIRE** pour les licences Carte Neige FFS
Plus d'informations sur www.ffi.fr ou <http://www.clsbourg.com/telechargements>

Paiement assurance pour un montant de€ par : Chèque Espèces

J'accepte que le CLSB mémorise et utilise les données personnelles collectées dans ce formulaire. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le CLSB s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données (loi 2018-493) sur la protection des données personnelles et à notre politique de protection des données. Seuls la FFS est destinataire pour établir la licence carte neige.

<p>Pour les mineurs : le représentant légal</p> <p>Nom & prénom :</p> <p>Fait à Bourg-en-Bresse, le</p> <p>Signature avec mention « lu et approuvé »</p>	<p>Fait à Bourg-en-Bresse, le</p> <p>Signature avec mention « lu et approuvé »</p>
---	--



GARANTIES d'ASSURANCE

Garanties d'assurances valables à compter du jour de la prise de la licence jusqu'au 14 octobre 2026
Souscription possible dès le 1^{er} octobre 2025

	Responsabilité Civile Défense Recours	Assurances complémentaires proposées (facultatif)		
		PRIMO	MEDIUM	OPTIMUM
Licence Carte Neige LOISIR	Inclus	X	X	X
Licence Carte Neige LOISIR FAMILLE	Inclus	X	X	X
Licence Carte Neige COMPÉTITEUR	Inclus	X	X	X
Licence Carte Neige DIRIGEANT	Inclus	X	X	X

Formule LOISIR FAMILLE : tous les membres d'une famille doivent souscrire la même option d'assurance ou renoncer aux garanties d'assurance et ou d'assistance.

Responsabilité Civile Défense - Recours	Garanties obligatoirement incluses dans la souscription d'une Licence Carte Neige		
	Assurances complémentaires proposées (facultatif)		
	PRIMO	MEDIUM	OPTIMUM
Franchise (hors frais de secours, ambulance et assistance)		50 €	50 €
Assistance juridique pour les victimes de violences sexuelles, physiques ou psychologiques	X	X	X
Frais de secours, de recherche en montagne et de premiers transports médicalisés	X	X	X
Frais de transport sanitaire	X	X	X
Remboursement forfait de remontées mécaniques	200 €	500 €	3 000 €
Remboursement cours de ski souscrits en lien direct avec une École de Ski (8 jours maximum)		X	X
Location du matériel de ski			X
Frais médicaux après intervention Sécurité Sociale et mutuelle santé (en France)		100% du tarif de convention de la Sécurité Sociale	150% du tarif de convention de la Sécurité Sociale
Frais médicaux après intervention Sécurité Sociale et mutuelle santé (hors de France)		20 000 €	100 000 €
Individuelle accident / Capital en cas de décès		5 000 €	15 000 €
Individuelle accident / Capital en cas d'invalidité permanente (franchise 10%)		7 500 €	40 000 €
Indemnités en cas de coma		X	X
Assistance - Rapatriement		X	X
Soutien psychologique en cas d'accident, d'agression physique ou sexuelle		X	X

Document non contractuel. Toutes ces garanties d'assurance et/ou d'assistance viennent en complément de l'adhésion à la FFS (celle-ci comprenant obligatoirement les garanties Responsabilité Civile et Défense Recours) dans la limite des contrats téléchargeables sur le site www.ffs.fr ou www.ffs.verspieren.com



**RUBRIQUES À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT
PAR LE LICENCIÉ OU SON REPRÉSENTANT LÉGAL
POUR LES MINEURS/MAJEURS PROTÉGÉS**

À conserver par le club pendant 10 ans

**À COMPLÉTER PAR LE LICENCIÉ MAJEUR
ET/OU LE REPRÉSENTANT LÉGAL D'UN LICENCIÉ MINEUR
OU D'UN MAJEUR PROTÉGÉ**

Je soussigné(é) M/Mme

En qualité de licencié et / ou de représentant légal du licencié

.....

GARANTIES D'ASSURANCE ET/OU D'ASSISTANCE

Je reconnais:

- avoir reçu le dépliant « Notice d'informations Licence Carte Neige » et avoir pris connaissance, sur ce document ou sur le site de la FFS www.ffi.fr ou de son courtier d'assurances www.ffi.verspieren.com, de l'étendue des garanties d'assurance et / ou d'assistance y figurant et avoir été informé de la possibilité de souscrire, pour mon compte ou celui du mineur / majeur protégé dont je suis le représentant légal, à des compléments de garanties lors de l'adhésion à la FFS (voir page 14).

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ / CERTIFICAT MÉDICAL

NB: les licenciés loisir et dirigeant majeurs ne sont pas soumis à l'obligation de renseigner un questionnaire de santé ou de fournir un certificat médical *

LICENCIÉ MINEUR (TOUS TYPES DE LICENCE) *

J'atteste sur l'honneur:

- avoir renseigné, conjointement avec le licencié mineur, et répondu par la négative, à l'ensemble des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, disponible sur www.ffi.fr/questionnaire-sante-mineur

si la case ci-dessus n'est pas cochée:

- avoir présenté obligatoirement à mon club, préalablement à la validation de la licence, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée

LICENCIÉ COMPÉTITEUR MAJEUR *

J'atteste sur l'honneur:

- avoir renseigné et répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur, disponible sur www.ffi.fr/questionnaire-sante-majeur

si la case ci-dessus n'est pas cochée:

- avoir présenté obligatoirement à mon club, préalablement à la validation de la licence, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition

*** Cas particulier pour les licenciés, mineurs ou majeurs, pratiquant le biathlon (compétition et loisir):**

J'atteste sur l'honneur:

- avoir présenté obligatoirement à mon club, préalablement à la validation de la licence, un certificat médical, datant de moins d'un an, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du BIATHLON (non requis pour la pratique du biathlon avec une carabine laser)

Le certificat médical devra être fourni chaque saison au club. Ce certificat médical est délivré suite à un examen médical au cours duquel une attention particulière est portée sur l'examen neurologique et la santé mentale, l'acuité auditive et l'examen du membre supérieur dominant.

Un MODÈLE de certificat médical, recommandé par la FFS, est accessible sur le site FFS et la BAO.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Uniquement pour les licenciés mineurs et les majeurs protégés (lorsque la réalisation d'un tel prélèvement entre dans les catégories d'actes pour lesquelles l'intéressé bénéficie de l'assistance de la personne chargée de sa protection dans les conditions de l'article 459 du code civil).

J'autorise :

- dans le cadre de la réglementation de lutte contre le dopage et en particulier de l'article R. 232-52 du Code du Sport, tout prélèvement nécessitant une technique invasive sur le mineur pour lequel je suis investi de l'autorité parentale / sur le majeur protégé dont j'assure la protection.

CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ DES ENCADRANTS ET EXPLOITANTS BÉNÉVOLES

J'atteste sur l'honneur :

- être encadrant bénévole (au sens de l'article L. 212-1 du Code du Sport), officiel fédéral (sont considérés comme tels les juges de compétition, délégués techniques de compétition, traceurs et chronométreurs) ou intervenir auprès de mineurs
- être exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (au sens de l'article L. 322-1 du Code du Sport). Sont considérés comme tel tous les présidents, trésoriers et secrétaires des clubs, des comités de ski, des comités départementaux, des ligues régionales et de la fédération ainsi que les directeurs généraux de ces mêmes structures.

Si au moins l'une des deux cases ci-dessus est cochée :

- Je reconnais que la licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif, d'officiel, d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives et / ou d'intervenir auprès de mineurs (au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du Code du Sport).
- À ce titre, j'ai compris que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la Fédération Française de Ski aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du Code du Sport soit effectué.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

J'autorise :

- La Fédération Française de Ski à utiliser mes (ou celles du mineur ou majeur protégé dont je suis le représentant légal) données personnelles (en particulier mon adresse email) à des fins promotionnelles ou commerciales pour ses propres activités et celles qu'elle peut réaliser au nom de ses partenaires ou fournisseurs officiels, sans cession des données à ces tiers.
- La Fédération Française de Ski à transmettre certaines de mes (ou celles du mineur ou majeur protégé dont je suis le représentant légal) données personnelles (en particulier mon adresse postale) à des tiers et notamment ses partenaires et fournisseurs officiels, à des fins commerciales, associatives ou humanitaires.

Date et signature du licencié majeur ou du représentant légal (pour les mineurs et majeurs protégés) :